

---

## Demande de libération en cours de résidence

---

*Règle :*

Un résident qui souhaite entreprendre une maîtrise **et être libéré** ½ journée par semaine de son stage clinique doit :

À compter du R3, présenter une demande au sous-comité d'évaluation qui, selon le dossier académique du résident, évaluera la demande et recommandera ou non la libération d'une demi-journée par semaine de son stage clinique.

Faire parvenir votre demande à Dre Christiane Bertelli, directrice du programme de résidence à [christiane.bertelli@umontreal.ca](mailto:christiane.bertelli@umontreal.ca)

*Extrait du procès-verbal de la réunion du 12 mars 2013 du comité de programme*